

Le 7 juin 2009, on vote

[Cahiers](#) > [Donnez de la voix](#)

Le 12 mai 2009 | | 1 messages

On vote le 7 juin 2009. Encore ! diront certains. On a déjà voté en octobre 2006. Oui, mais c'était pour la Commune et la Province. Et on a encore voté en juin 2007. Oui, mais c'était pour le Parlement fédéral. La Belgique est un pays fédéral, avec de nombreux niveaux de pouvoir. Et de nombreux parlements à renouveler régulièrement, comme dans tout pays démocratique. De plus, la Belgique est aussi membre de l'Union européenne.

Les élections de ce 7 juin 2009 sont doubles. Ce sont à la fois des élections régionales et européennes. Les dernières élections régionales et européennes datent de juin 2004. Et elles ont lieu tous les 5 ans.

Le 7 juin, nous désignons les députés qui siègeront dans les Parlements régionaux : les 75 députés de la Région wallonne, les 89 députés (72 francophones et 17 néerlandophones) de la Région de Bruxelles-Capitale et les 124 députés du Parlement flamand.

Le 7 juin, nous désignons donc directement ceux qui nous représenteront pendant cinq ans au parlement des 3 régions. Et ces députés régionaux désigneront parmi eux ceux qui formeront le parlement de la Communauté française. Sauf les députés flamands de la Communauté flamande qui sont élus directement. Il n'y a en effet qu'un seul Parlement flamand puisque la Région et la Communauté flamande ont fusionné.

Suite aux élections régionales, chaque Parlement désigne à son tour les ministres qui formeront le Gouvernement de la Région et de la Communauté concernée.

Mais ce n'est pas tout. Le 7 juin, les Belges ne seront pas seuls à voter. Les autres pays de l'Union votent aussi pour l'Europe entre le 4 et le 7 juin. Tous les citoyens des 27 pays membres de l'Union sont invités à élire leurs représentants : les députés européens qui siègeront au Parlement européen pendant les cinq prochaines années...

Voter, c'est désigner des hommes et des femmes qui seront chargés, le temps d'un mandat, de parler à votre place à l'intérieur d'un organe de décision.

En Belgique, voter est un devoir. N'oubliez pas que c'est d'abord un droit.
